

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 28/2025

**L'an deux mil vingt-cinq**

**Le vingt-cinq du Mois d'Avril**

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 17/04/2025**

**PRESENTS** : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, HISPIWACK Jean-Michel, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel, JAMAIN Thomas

**PROCURATIONS** : BURBAN-BORIE Anne-Gaëlle à LAFORGE Françoise ; BOUTELOUP Mireille à LIEGEOIS Daniel ; TOUAT Jean-Claude à BOUSSARIE Myriam

**ABSENTS** : LAGARDE Lionel, GARDILLOU Sophie, CHEMIN Alexandra, LORENZO Manuel

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BOUSSARIE Myriam

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

**OBJET : DEMANDE d'accompagnement financier par L'ETAT par FONDS VERT 2025 pour le projet de mise en défend complémentaire du massif forestier de Vitrac par équipement d'un PEI 120 M3 à Mazeroux.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le programme DFCI engagé par la commune, concernant en particulier la mise en place d'un nouvel équipement par PEI (réserve souple 120M3) à Mazeroux qui est désormais envisageable, à la vue de l'acquisition récente du foncier nécessaire (4 avril 2025), qu'il est donc possible de postuler pour bénéficier d'un accompagnement financier de L'Etat au titre du programme de soutien « Fonds Vert 2025 » et ce conformément au courrier du 27/03/2025 de Mme la Préfète.

Monsieur le Maire précise que cette demande est rattachable à l'axe 2 adaptation au changement climatique : (prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation)

Qu'il n'est pas défini à ce jour, le pourcentage d'accompagnement de la mesure, qu'il estime possible espéré que celui-ci se situe entre 25% et 40% maximum.

Monsieur le Maire expose que le montant du projet suivant les devis des différentes prestations à la somme HT éligible de 18.134,17 € HT.

Accompagnement espéré : à 40% soit 7253,67 €

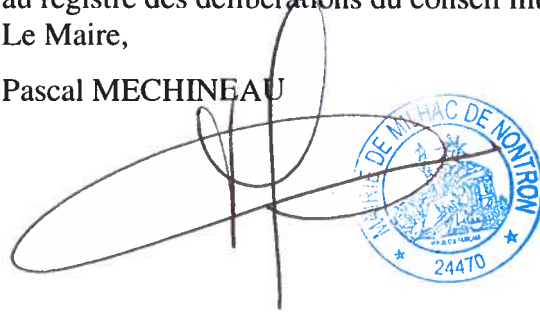
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Sollicite** auprès de l'Etat un accompagnement financier dans le cadre des fonds vert 2025 à hauteur de 30% à 40%.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations du conseil municipal  
Le Maire,

Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication  
Le Maire, Pascal MECHINEAU*